

Conclusions 2023 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants

République centrafricaine

En 2023, la République centrafricaine a réalisé des progrès minimes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. L'État a formé des policiers, des gendarmes, des responsables des forces de l'ordre et d'autres parties prenantes sur la loi de 2022 contre la traite. Il a également collaboré avec des donateurs et des partenaires internationaux pour reconstruire les écoles endommagées, former les enseignants et augmenter le taux d'enregistrement des naissances afin d'améliorer l'accès des enfants à l'éducation. Toutefois, malgré de nouvelles initiatives visant à lutter contre le travail des enfants, la République centrafricaine reçoit cette évaluation, car les forces de sécurité gouvernementales ont continué d'utiliser des enfants dans des rôles de soutien et de coordination avec un groupe armé qui recrutait et utilisait des enfants dans leurs conflits. Par ailleurs, les pouvoirs publics n'ont accordé aucun financement à l'Inspection du travail pour qu'elle puisse mener des inspections au cours de la période visée. Les inspections du travail constituent un outil essentiel pour l'identification des infractions relatives au travail des enfants ; en leur absence, les mineurs sont plus vulnérables au travail des enfants. Les pouvoirs publics n'ont pas non plus publié de données complètes sur leurs mesures d'application de la loi sur le travail des enfants déployées au niveau civil et pénal et ils ne disposent pas d'organe de coordination, de politiques et de programmes pour s'attaquer à toutes les formes pertinentes de travail des enfants dans le pays.

Les mesures suggérées ci-dessous – si l'État les appliquait – combleraient les lacunes identifiées par le département du Travail des États-Unis relatives à la mise en œuvre des engagements internationaux de la République centrafricaine visant à éliminer les pires formes de travail des enfants.

Domaine	Mesure proposée
Cadre juridique	Adopter une loi prévoyant un enseignement de base gratuit jusqu'au premier cycle du secondaire.
	Relever l'âge de fin de la scolarité obligatoire de 16 à 18 ans pour qu'il coïncide avec l'âge minimum d'admission à l'emploi.
Application	Veiller à ce que l'Inspection du travail soit pleinement financée afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat consistant à faire respecter les lois du travail.
	Mener des inspections – de routine ou inopinées – sur les sites de travail, dans le secteur formel comme informel, afin d'identifier les infractions liées au travail des enfants.
	Veiller à ce que l'Inspection du travail dispose des ressources matérielles suffisantes, notamment des moyens de transports, des installations, des fournitures de bureau et des ordinateurs adéquats, pour faire respecter la législation sur le travail des enfants.

Domaine	Mesure proposée
	<p data-bbox="461 239 1409 344">Afin d'assurer l'impartialité des inspections, veiller à ce que les inspecteurs utilisent leurs propres moyens de transport plutôt que d'accepter d'utiliser ceux des employeurs.</p> <hr/> <p data-bbox="461 365 1398 470">Veiller à ce que les bureaux régionaux de l'Inspection du travail soient placés sous la supervision et le contrôle d'une autorité centrale, et que les directions régionales envoient régulièrement des rapports sur leurs activités d'inspection.</p> <hr/> <p data-bbox="461 491 1406 680">Former les inspecteurs du ministère des Mines aux lois sur le travail des enfants et aux mécanismes d'orientation pour veiller à ce qu'ils appliquent les interdictions nationales contre le travail des enfants dans les mines et mettent en relation les enfants découverts en train d'effectuer des travaux dangereux avec les services appropriés.</p> <hr/> <p data-bbox="461 701 1398 869">Publier des données complètes en matière d'application du droit du travail, notamment le budget de l'Inspection du travail, le nombre et le type d'inspections effectuées, d'infractions liées au travail des enfants constatées et d'infractions pour lesquelles des sanctions ont été prononcées et des amendes perçues.</p> <hr/> <p data-bbox="461 890 1344 995">Publier des données complètes en matière d'application du droit pénal, notamment le nombre d'enquêtes, de poursuites, de condamnations et de sanctions prononcées.</p> <hr/> <p data-bbox="461 1016 1409 1121">Veiller à ce que des sanctions formelles ou des amendes soient imposées, le cas échéant, en cas d'infractions à la législation sur le travail des enfants, plutôt que d'avoir recours à une médiation.</p> <hr/> <p data-bbox="461 1142 1328 1247">Veiller à ce que les mécanismes d'orientation des enfants découverts en situation d'assujettissement au travail des enfants soient bien financés et pleinement opérationnels.</p> <hr/> <p data-bbox="461 1268 1409 1415">Veiller à ce que les responsables judiciaires et de l'application du droit pénal reçoivent un financement et une formation suffisants et à ce que la population puisse signaler les infractions et avoir accès aux procédures judiciaires formelles dans l'ensemble du pays.</p>
Coordination	<p data-bbox="461 1436 1398 1541">Créer un mécanisme de coordination pour lutter contre toutes les pires formes de travail des enfants, notamment dans l'extraction minière, l'agriculture et le travail domestique.</p>
Politiques gouvernementales	<p data-bbox="461 1562 1365 1646">Adopter une politique qui traite du travail des enfants dans tous les secteurs concernés, y compris l'agriculture et le travail domestique.</p> <hr/> <p data-bbox="461 1667 1419 1810">Veiller à ce que les signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation respectent leurs engagements à cesser de recruter et d'utiliser des enfants dans les conflits armés et à libérer les enfants actuellement présents dans leurs rangs.</p>

Domaine	Mesure proposée
Programmes sociaux	<p>Améliorer l'accès à l'éducation pour tous les enfants, qu'ils soient ou non déplacés et quelle que soit leur appartenance religieuse, en prenant les mesures suivantes : éliminer les frais liés à la scolarité, prendre davantage de mesures pour que chaque enfant ait un acte de naissance, veiller à ce que les minorités religieuses ne se voient pas refuser l'accès à l'éducation, améliorer dans l'ensemble du pays les infrastructures au niveau de l'enseignement primaire, y compris les bâtiments, l'ameublement, les installations sanitaires, les enseignants et les fournitures scolaires, et veiller à ce que les écoles soient des espaces sécurisés et hors d'atteinte des groupes armés.</p> <hr/> <p>Élargir les programmes visant à venir en aide aux anciens enfants soldats et aux enfants associés à des groupes armés, à soutenir leur réinsertion dans la société et à améliorer la coordination entre les acteurs pertinents.</p> <hr/> <p>Allouer des ressources suffisantes et mettre en œuvre des programmes pour s'attaquer aux pires formes de travail des enfants dans l'ensemble du pays, notamment l'exploitation sexuelle commerciale et le travail des enfants dans l'extraction minière.</p> <hr/>